



Protocole à respecter pour les associations utilisatrices du gymnase du Lycée Desfontaines

L'accès au gymnase se fera sous réserve du strict respect des gestes barrières rappelés ci-dessous :

1- Interdiction d'accéder à l'installation pour toute personne présentant des signes de la maladie.

2- Port du masque dès l'entrée dans l'installation :

- pour les pratiquants, le retrait du masque est autorisé pour la pratique sportive ;
- pour les accompagnateurs et les encadrants, le port du masque est permanent (sous réserve que les fédérations autorisent son retrait pendant les séances d'entraînement).

3- Lavage des mains, à l'entrée le responsable de la séance aura du gel hydroalcoolique à disposition.

4- Désinfection du matériel partagé à l'issue de chaque séance.

5- Les vestiaires et douches collectives ne seront pas utilisés à l'exception des sanitaires.

6- Le président de l'association utilisatrice est responsable du respect de ce protocole et de celui de sa fédération sportive.

Gestion d'un cas de suspicion et d'un cas COVID-19

Les encadrants, sous couvert du président de l'association, devront également :

- assurer la **traçabilité des personnes présentes à chaque séance** (pratiquants, encadrants, accompagnateurs) sur un registre renseigné lors de chaque séance ;
- conserver pendant 10 jours, la liste de ces personnes pour retrouver rapidement l'ensemble des personnes qui auraient pu être au contact d'un porteur du virus.

Fait à Melle, le

Le président de l'Olympic Club Volley
Ball

Arik PENNETIER

Le président de l'OSAPAM

Jean-José FEBRERO

**OFFICE DES SPORTS
ET DES ASSOCIATIONS
DU PAYS MELLOIS**
Quartier Mairie
79500 MELLE
Tél. : 05 49 27 92 43